

POUR ALLER OÙ ?



Au marché, faire ses courses...



À un RDV médical, ou paramédical*



À la banque, pour faire des démarches administratives



Visite à des amis, à la famille, à des personnes malades...



À un RDV professionnel, formation, entretien...



À une correspondance de train, de car, ou un co-voiturage

POUR QUI ? PAR QUI ?

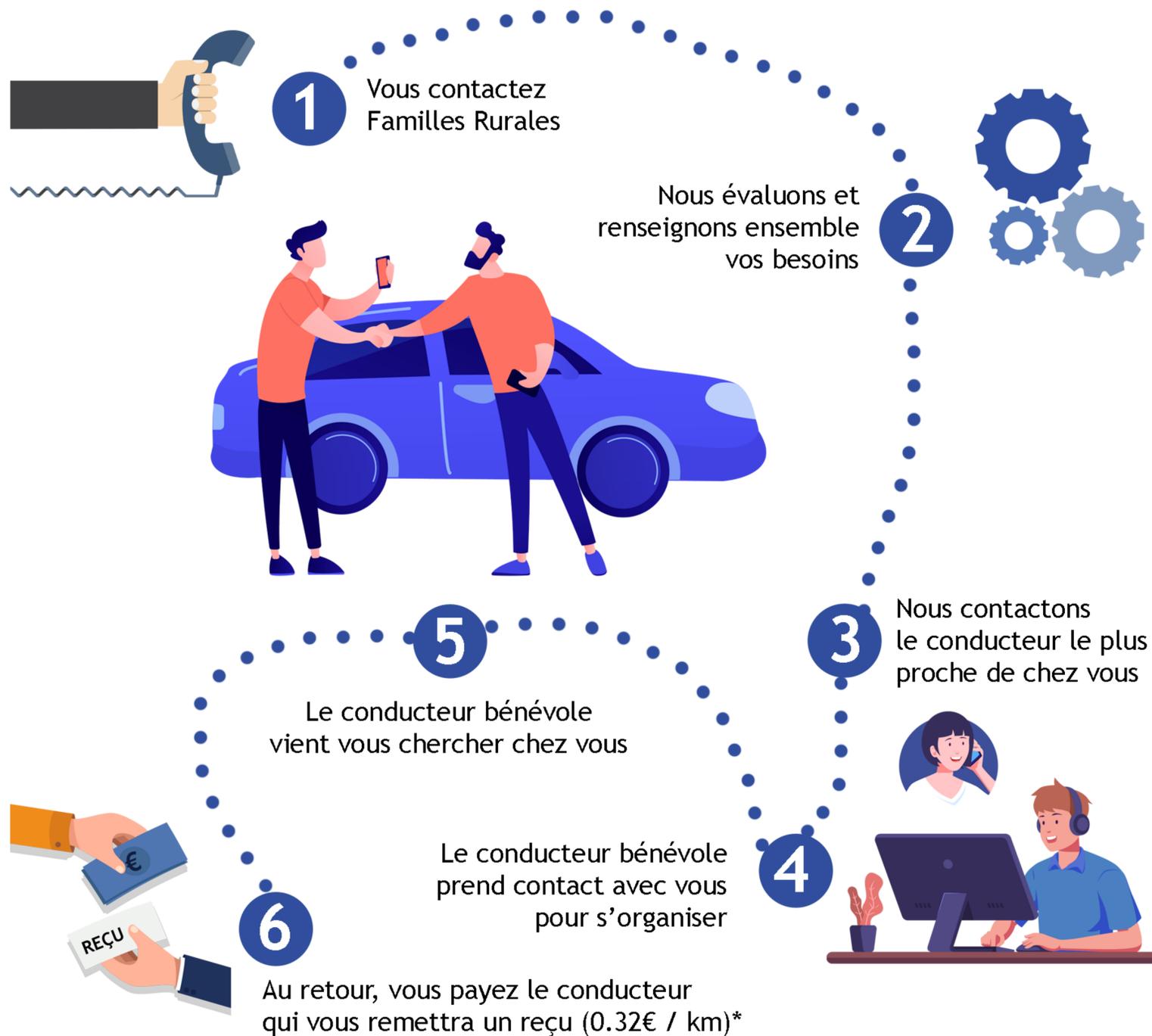
POUR les habitants sans permis de conduire, sans moyen de locomotion, ou ne pouvant pas utiliser les moyens de transport existants et ne pouvant pas assumer financièrement les frais de transport en raison de leurs faibles revenus.

PAR des habitants volontaires ayant un peu de temps à donner et une volonté d'entraide.

« J'ai un peu de temps à donner et je veux devenir conducteur bénévole, comment faire ? »

Contactez la Mobilité Solidaire au 07 66 52 68 91
Un dossier vous sera remis une fois le premier contact pris.

COMMENT ÇA MARCHE ?



*Tarif réglementé par le décret n° 2019-850 du 20 août 2019

